



CONDITIONS DE VENTE AUTREMENT LE JAPON

Autrement le Japon, Co., Ltd. (ci-après ALJ) est une société anonyme de droit japonais au capital de 9.800.000 yens, sise : 9-1, Ichijoji Higashi Suginomiyacho Sakyo-ku , Kyoto, 606-8113, Japon. Immatriculation : 3rd Category Travel Agent KYOTO N° 3-657

1. GÉNÉRALITES

Les présentes conditions s'appliquent entre ALJ et le Client à défaut de dispositions contraires.

2. CONCLUSION DU CONTRAT

Tout séjour est soumis à un contrat de voyage entre ALJ et le client. Les parties s'étant mises d'accord sur la chose et sur le prix, le contrat est considéré comme conclu dès sa signature et les conditions ci-après sont d'application dès le paiement de l'acompte. Un reçu est envoyé au Client par ALJ.

3. VALIDITE DES PRIX

Toutes les prestations proposées ainsi que les factures d'ALJ sont exprimées en yens, et restent valides dès la conclusion formelle du contrat. Les factures sont payables en yens. La contrepartie éventuellement indiquée dans la monnaie locale du Client peut évoluer selon les cours de change.

4. PAIEMENT DU SOLDE

Le solde du montant doit être réglé au plus tard 45 jours avant la date de départ. Un courrier de rappel sera envoyé à cet effet au client. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 5.

5. ANNULATIONS OU MODIFICATIONS

5.1. Principe

Toute demande de modification ou d'annulation émanant du Client doit parvenir à ALJ par email, fax ou courrier. La date retenue pour définir les délais d'annulation ou de modification donnant lieu aux pénalités ci-dessous sera celle de la date de la demande.

5.2. Barème des frais d'annulation

5.2.1. Annulation totale du groupe

En cas d'annulation par le Client, les frais suivants seront appliqués :

- Entre la réception de l'acompte et 45 jours avant le départ : 15 % du montant total de la prestation.
- Entre 44 et 30 jours avant le départ : 30 % du montant total de la prestation.
- Entre 29 et 15 jours avant le départ : 50 % du montant total de la prestation.
- Entre 14 et 7 jours avant le départ : 75 % du montant total de la prestation.
- Entre 6 et 1 jour avant le départ, et après le départ : 100 % du montant total de la prestation.

Les présentes conditions d'annulation s'appliquent entre ALJ et le Client à défaut de dispositions contraires.

Le Client ne peut modifier les dates de prestations prévues sauf accord préalable écrit d'ALJ. Les modifications acceptées pourront donner lieu à des frais qui seront à la charge du Client.

5.2.2. Annulation partielle du groupe

Au cas où le groupe serait constitué de moins de participants qu'initialement prévu au contrat, ALJ se réserve la possibilité :

- D'ajuster le prix par personne en fonction de la taille définitive du groupe en prenant en compte le calcul de la base inférieure,
- D'appliquer les conditions prévu à l'article 5.2.1, par personne annulant son voyage afin de ne pas pénaliser le groupe.

Si l'annulation d'un participant entraîne le remplacement d'une chambre twin/double par une chambre single, le supplément pour ce type de chambre sera facturé.

6. TRANSPORT AERIEN

Le transport aérien entre le pays de résidence du Client et le Japon est à la charge et sous l'entière responsabilité du Client. ALJ ne pourra pas être tenu pour responsable des conséquences en cas de défaut de présentation ou présentation de documents d'identité périmés ou d'une durée de validité insuffisante, de perte ou vol de bagages.

7. RESPONSABILITÉ

ALJ ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par le Client des règlements policiers, douaniers ou sanitaires au cours de son séjour au Japon.

8. RÉCLAMATION DU CLIENT

Toute défaillance dans l'exécution du contrat constatée sur place doit être signalée et justifiée au plus tôt à ALJ. Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée à ALJ par pli recommandé avec avis de réception accompagnée des justificatifs originaux dans le délai d'un mois à compter de la fin du séjour.

Autrement Le Japon Co., Ltd. / Kyoto

3rd Category Travel Agent KYOTO No.3-657